

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Référence
2024-40

Objet de la délibération
Demande d'aide sociale : Dépense d'énergie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 21/10/2024

L' an 2024 et le 11 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Patricia à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet de la délibération : Demande d'aide sociale : Dépense d'énergie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande d'aide sociale concernant une facture d'électricité auprès d'ENGIE pour un habitant de la commune qui se trouve actuellement en difficulté financière. Cette personne vit seule avec 2 enfants dont 1 en bas âge. Le montant de la facture est de 985,33 € euros, Monsieur le Maire demande de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents :

- décide l'attribution d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 100 euros pour le règlement de cette facture.

Les crédits sont prévus au bduget communal de l'année à l'imputation 6713.

La somme sera versée directement au fournisseur d'électricité ENGIE par mandat administratif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20241011-D40-11102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

